

# **CONSEIL COMMUNAL DE ROUGEMONT**

## **Procès-verbal de la séance du 03 décembre 2011**

Il est 9h00 lorsque le président ouvre cette séance en adressant la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'à Claire Duperrex représentante pour le Journal du Pays-d'Enhaut.

**Président** : M. Colin Rayroud

**Sont présents** : 31 conseillers/ères  
La Municipalité  
M. François Karlen  
Mme Danièle Lenoir, boursière  
Mme Janick Lenoir, greffe  
Mlles Estelle Berdoz et Natacha Berdoz, apprenties de l'administration communale  
Mme Claire Duperrex, représentante du Journal du Pays-d'Enhaut

**Sont excusés** : M. Roland Berdoz, préfet  
M. François Duperrex  
M. Christine Yersin  
M. Thierry Genillard  
Mme Michèle Genillard

Le quorum (17) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour ci-dessous est accepté à l'unanimité :

1) Procès-verbal de la dernière séance du 11.10.2011
2) Communications du Bureau
3) Communications de la Municipalité
4) Préavis no 23/2011 Adoption du budget 2012
5) Préavis no 24/2011 Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2011-2016
6) Préavis no 25/2011 Demande de crédit d'étude pour la réalisation du nouveau Collège Henchoz
7) Préavis no 26/2011 Demande de crédit pour la réfection des places de jeux de Rougemont et Flendruz
8) Préavis no 27/2011 Adoption du nouveau règlement sur le cimetière
9) Préavis no 28/2011 Demande de crédit pour la création d'une liaison entre les réseaux d'eau potable de Rougemont et Château-d'Oex par le Revers.
10) Préavis no 29/2011 Demande de crédit pour l'assainissement de l'éclairage public
11) Préavis no 30/2011 Demande de crédit pour la réfection de la toiture du chalet de Pra-Cluen
12) Divers et propositions individuelles

Après lecture de la bénédiction divine, le président ouvre les débats.

### **1) Procès-verbal de la dernière séance**

En tenant compte du correctif de la page 6, point 9 (Divers et propositions individuelles), soit : M. Francis Gétaz dit que l'on vient d'accepter la réfection du chemin pédestre « les Revers – le Pont Richard » et appuie les diverses interventions pour une prolongation de ce sentier jusqu'au « Petit Bois ».

M. André Reichenbach prend bonne note de cette idée et va étudier la proposition.

le PV du 11.10.2011 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### **2) Communications du Bureau**

Le président donne lecture de la lettre d'excuse du Préfet M. Roland Berdoz.

Les conseillers sont priés de s'exprimer distinctement lors de leurs interventions afin que toute l'assemblée puisse comprendre.

À l'issue de l'assemblée, les conseillers peuvent retirer les bons BDG offerts par la commune auprès de la secrétaire.

Le président rappelle aux conseillers que les rapports doivent être déposés au greffe minimum 2 jours avant le conseil.

### **3) Communications de la Municipalité**

#### Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic

- Le bus pyjama ne sera pas reconduit cet hiver. Toutefois, si une manifestation met ponctuellement en place un service de bus nocturne, elle peut demander une aide financière à la commune.
- Lors de sa visite, le Préfet, a relevé la bonne gestion et la bonne tenue de toute l'administration communale.
- A l'initiative de la Commune de Saanen, une commission d'étude pour les transports publics a été mise sur pied, incluant le Pays-d'Enhaut, les Mosses, les Diablerets. Les cars postaux, le MOB et BDG participeront aussi à cette séance. Le représentant pour le Pays-d'Enhaut est Charles-André Rameiser. Cette étude est financée par le service de la mobilité bernoise. Le but est de voir ce qui peut être amélioré en transports publics (par rapport au ski et peut être pour les écoles dans une prochaine étape).
- Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic, participera au conseil de l'UCV (l'union des communes vaudoises) avec M. Charles-André Ramseier.
- Les rentrées fiscales 2011 seront environ 1 mio supérieures à ce qui avait été budgétisé.
- Un changement est annoncé dans les dicastères municipaux et M. Rodolphe Turrian reprend tout ce qui concerne les chemins de montagne, chemins AF et la gestion des bâtiments.

#### Mme Clairmonde Yersin

- Alpage de Rodomont derrière : la pompe installée à la place du bélier donne entière satisfaction à l'amodiateur André Yersin.
- Alpage de la Ciernaz : demande de subvention AF pour assainir le chalet, à suivre.
- Alpage de Rodomont devant : demande de subvention AF pour assainir la fosse, à suivre.

- Alpage de Rubloz : la défense incendie fonctionne et tout le matériel est sur place. Après estimation des coûts, les travaux concernant l'auvent et la porte que la municipalité ainsi que les tenanciers de la buvettes estiment justifiés sont portés au budget 2012. Les travaux étaient prévus pour le printemps 2012, mais l'entreprise mandatée a eu un changement de planning et a pu avancer les travaux avec l'accord de la municipalité. Partant du fait qu'il est improbable que le parlement refuse des travaux indispensables, il s'avère qu'ils ont été réalisés à ce jour et que la facture sera établie en 2012.
- Alpage de Comborsin : fuite réparée sur la conduite d'eau.
- Les débits des eaux du réservoir des Praz – Comborsin et de Rubloz ont fortement diminués à partir de mi-août 2011 et espèrent que les précipitations de l'hiver permettront d'améliorer les sources.
- Alpage de La Verdaz : le captage situé en-dessus du chalet a été remis en ordre pour éviter la boue autour du chalet.
- La Grande-Salle : le calendrier du déroulement des démarches du PPA est arrivé. Le relevé du site est fait. La rencontre avec le bureau d'architecte et urbanisme GEA (groupe d'étude et aménagement) mené par MM. Vallotton et Chanard aura lieu le 15 décembre prochain. Les aménagements sportifs extérieurs seront aussi intégrés dans le PPA. La municipalité a décidé d'aménager les animations du préau, soit remettre en état et couvrir le bac à sable et de fixer les paniers de baskets dans la grande salle.
- Le pôle santé : une délégation composée des membres de chaque comité concerné par ce projet et M. Christian Deazer, Municipal des constructions de Château-d'Oex ont rencontré M. Pierre-Yves Maillard. Ce dernier est attentif à notre problématique et nous soutien dans ce projet. Par contre, il faut absolument une direction commune du pôle pour obtenir une contribution financière du canton. L'accord entre les établissements EMS, CMS et hôpital reste encore à trouver. A suivre.
- Mme Clairemonde Yersin a rencontré les transporteurs scolaires. A l'exception de la course de 15h30, cela se déroule bien. Les parents qui vont chercher leurs enfants dans la cour à 15h30 rendent la circulation plus difficile pour les bus. M. François Karlen va se rendre sur place et prendre contact avec les parents pour remédier à cela.

#### Mme Sonia Lang

- Les travaux de la route de la Teinturière avancent bien grâce à la météo favorable. Les travaux qui concernent le dessous de la route sont bien avancés. Le bitume et l'enrobé seront posés la semaine prochaine pour le tronçon déjà réalisé.
- L'éclairage sur la Place de la Gare est terminé.
- En réponse à M. Denis Rosat pour sa question du conseil du 30.08.2011 concernant les places de parc du collège. Pour rappel, cette solution a été étudiée avec le service des routes. La 1<sup>ère</sup> priorité est la sécurité des enfants et la 2<sup>e</sup> priorité est de mettre à disposition quelques places de parc supplémentaires. Ce projet a été mis à l'enquête le 19 avril 2011 et il n'y a pas eu d'oppositions. C'est dans ce sens que la municipalité parle d'une solution provisoirement définitive sans trop investir financièrement, soit jusqu'à la rénovation de la Grande Salle. La municipalité est consciente que la surface de la cour d'école a diminué mais les deux buts ont été atteints.
- Pour répondre à la question de M. Lionel Feurer posée lors du conseil du 11.10.2011 concernant la mauvaise visibilité carrefour de la gare. En accord avec le service des routes, la zone 30 km/h débute après la bretelle qui part à la gare après pour éviter une priorité de droite. C'est la raison pour laquelle ce panneau figure immédiatement après la bifurcation. En effet, elle réalise un petit rétrécissement dans la route, mais c'est voulu pour bien marquer le début de la zone 30 km/h et inciter les véhicules à ralentir. En tenant compte des petits écoliers, les fleurs du bac seront moins hautes de manière à ce que tout le monde voie tout le monde.

### M. Frédéric Blum

- Les travaux pour la chaudière de la grande salle se déroulent comme prévu. Les terrassements ont commencé début novembre et l'arrivée de la nouvelle chaudière est prévue dans deux semaines. Si tout va bien, la mise en service est prévue pour fin janvier – début février 2012.

### M. Pierre-Alexandre Yersin

- Le séparatif de l'eau potable de la route de la Teinturière est terminé et le bouclage refait. Le séparatif des égouts est pratiquement terminé aussi. Il reste une partie de canalisation d'eaux usées à faire. Grâce au beau temps de cet automne les travaux ont bien pu avancer.

### M. Rodolphe Turrian

- M. Turrian montre un exemple de plaquette pour le jardin du souvenir. Le prix est de CHF 100.- la plaquette pour le jardin du souvenir et pour le collombarium le prix est de CHF 20.- la lettre.
- A ce jour, le jardin du souvenir est un peu vide, Oesch Fleurs mettra en place une jardinière. Pour les finitions, une plaque avec un mémorial sera placée à l'opposé du jardin du souvenir contre le mur, avec une jardinière et des arbres.
- Le mur et le porche du cimetière se dégradent, les monuments historiques vont entrer en matière pour une subvention car bétonner pour solidifier n'est pas bienvenu. Une étude sera faite à ce sujet.
- En référence à la question de M. Colin Karlen, le prix de location du bâtiment du GPFE est de CHF 800.-.
- Un nettoyage d'urgence a été fait au ruisseau de la Verraz – Comborsin, car plusieurs arbres étaient tombés et obstruaient le ruisseau. Actuellement, des discussions sont en cours avec le canton de Berne pour réaliser des seuils, car le ruisseau est en train de se creuser.
- La chaudière à pellets a été mise en fonction au chalet de la Planche.
- La décision du choix de l'entreprise géothermique concernant l'isolation des bâtiments du local du feu et du collège se tiendra lundi 12.12.2011.
- Concernant la route AF les Planards - Rubloz – la Verraz l'étude est remise aux améliorations foncières, le tracé ne va pas beaucoup changer de celui existant actuellement.

### M. André Reichenbach

- Suite à la proposition de MM. Colin Karlen et Francis Gétaz, le tracé du chemin pédestre entre le pont Richard et le Petit-Bois ne sera pas étudié avant que la décharge des Plans-Praz ne soit assainie, du fait que ce sentier passerait sur ce site.
- Les chevaux seront autorisés sur le trajet le Revers – pont Richard étant donné le nombre restreint de cavaliers.
- Benne à papier à la décharge de Flendruz : actuellement il y a la possibilité de mettre le papier dans la benne à plastic, contre rémunération. Deux bennes à papier et à carton dans une commune de 1'000 habitants sont exagérées selon la municipalité. L'emplacement de celle de la gare reste satisfaisant.
- Le groupement des offices du tourisme est en phase finale. L'acceptation des statuts de la nouvelle entité se fera en décembre 2011. La dissolution finale de Rougemont Tourisme aura lieu début 2012, après l'acceptation des derniers comptes. Un accord de principe a été accepté à l'unanimité jeudi 1.12.2011 lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'office du tourisme.

**4) Préavis no 23/2011**  
***Adoption du budget 2012***

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Natacha Schopfer.

1600 Tourisme : M. André Reichenbach donne un complément au budget. Il explique les répercussions financières de la fusion des offices du tourisme. Ce poste se chiffre à un montant total de CHF 170'987.-, soit CHF 70'673.- de plus que dans l'ancien système. (cf annexe 1). Il rappelle que ce regroupement est une suite de l'intervention du canton pour le soutien de la construction de la nouvelle télécabine de la Videmanette.

M. André Reichenbach ajoute encore des précisions concernant les chemins pédestres qui se dénombrent pour un total de 40. La voirie s'occupe de ceux aux alentours de la Commue (10). Le groupement forestier prend en charge les sentiers plus éloignés (30).

M. Pascal Oesch n'est pas satisfait de l'entretien des chemins pédestres. Un entretien régulier serait plus adéquat.

M. André Reichenbach dit qu'il est vrai que certains sentiers méritent plus d'entretien, ce qui impliquerait une augmentation du budget.

M. Pascal Oesch rappelle que la commission de gestion réclame depuis plusieurs années que le budget soit augmenté pour les sentiers pédestres.

M. André Reichenbach prend bonne note de cette intervention.

M. Jean-Paul Yersin souhaite connaître le montant que touche le groupement forestier et la voirie pour effectuer ces travaux d'entretien.

M. André Reichenbach explique que le groupement forestier reçoit une enveloppe annuelle entre CHF 25'000.- et CHF 30'000.- pour l'entretien. CHF 20'000.- ont été rajouté cette année pour le sentier la Videmanette - les Fontaines. Une même somme est attribuée pour la voirie, le coordinateur, Michel Morier-Genoud, touche entre CHF 12'000.- et 14'000.-, le matériel est estimé entre CHF 5'000.- et CHF 6'000.-. Le compte détaillé est à disposition auprès du Municipal concerné.

4300 Réseau routier et voirie : Mme Sonia Lang présente un plan d'investissement pour les 4 prochaines années soit de 2012 à 2015. (cf annexe 2). L'entier des projets ne sera peut-être pas réalisé, mais c'est pour une prise de conscience qu'il y a du travail à faire sur notre réseau. Ce sont des gros projets qui ne s'improvisent pas, et qui demandent beaucoup d'organisation anticipée et du travail. Ceci ne tient pas compte des projets des routes AF. Mme Lang fait part des réfections nécessaires avec un appui visuel.

Mme Danièle Lenoir explique les incidences de la péréquation et sur les couches thématiques (cf annexe 3).

M. Jean-Paul Yersin souhaite connaître la différence entre le préavis et le budget.

M. Pierre-Alexandre Yersin explique que l'estimation des coûts est beaucoup plus précise étant donné que les projets sont définis.

M. Nicolas Blatti remarque que dans la présentation du budget 2012, le montant de CHF 331'065.- qui figure dans les produits de 2010 est une perte.

M. Pascal Oesch relate que le sujet de la step a été évoqué au pré-conseil. La step actuelle date de 1978 et M. Oesch demande si la municipalité a prévu des mesures pour la rénovation de la step.

M. Pierre-Alexandre Yersin répond que tant que les analyses effectuées mensuellement à la step fournit des données positives, il n'y a pas de raison de changer la step. La municipalité est satisfaite de la step actuelle.

Mme Stéphanie Graf explique que lors de la visite de la step avec ses élèves, accompagnée par M. Gérald Yersin, il est ressorti que la step de Flendruz est plus efficace que celle de Rougemont et en vue des constructions futures, il serait judicieux d'envisager le changement de la step.

M. Pierre-Alexandre Yersin présentera un préavis en temps voulu au conseil communal.

M. Pascal Oesch demande que ce sujet figure l'année prochaine dans les projets.

La discussion n'étant plus demandée, l'objet est passé au vote.

**Accepter le budget 2012 tel que présenté par la Municipalité**

***Est accepté à l'unanimité***

**5) Préavis no 24/2011**

***Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2011-2016***

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Annie Schwitzguebel.

Le préavis municipal est passé au vote.

**Fixer le plafond d'emprunts pour la législature 2011-2016 à CHF 17'500'000,-**

***Est accepté à l'unanimité***

**Fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres engagements pour la législature 2011-2016 à CHF 8'750'000,-**

***Est accepté à l'unanimité***

**6) Préavis no 25/2011**

***Demande de crédit d'étude pour la réalisation du nouveau Collège Henchoz***

Clairemonde Yersin présente un complément à ce préavis (cf annexe 4).

A la demande de la commission de gestion, la municipale a rencontré M. Catella pour le budget du projet. Il est important de savoir que ce dernier n'est pas luxueux mais répond au besoin actuel. Les prix sont absolument dans les normes.

La municipalité est consciente que le conseil a une grande décision à prendre, mais c'est important pour le futur de nos enfants et petits-enfants. Ce projet est fonctionnel sans luxe et offrira des classes lumineuses pour les élèves.

Mme Claire-Lise Blum-Buri, Syndic présente le mode de financement retenu pour le nouveau collège (cf annexe 5).

Avant la lecture du rapport de la commission, Mme Stéphanie Graf précise qu'il y aura la création de 8 salles de classes et qu'il n'aura pas plus de classe qu'actuellement. Par contre, il

y aura des infrastructures supplémentaires comme les classes de dégagement, le réfectoire, etc.

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Stéphanie Graf.

Selon Mme Marie-Claude Urweider, le site du terrain de foot n'est pas idéal pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire, car il serait situé trop loin du bâtiment principal et cela impliquerait trop de va-et-vient des élèves. L'intégration des élèves de classes ressources est également plus favorable s'ils sont situés dans le même lieu.

La parole n'est plus demandée l'objet est passé au vote.

**Accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 528'000.- pour la réalisation du nouveau Collège Henchoz.**

***Est accepté à l'unanimité***

**Accorder à la Municipalité à emprunter la somme de CHF 528'000.- auprès de l'établissement bancaire de son choix aux meilleures conditions du marché.**

***Est accepté à l'unanimité***

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic remercie les conseillers pour le vote de confiance. L'étude de ce projet est une première étape et lorsque la municipalité reviendra avec le crédit de construction, le conseil sera associé aux réflexions. La municipalité est consciente que le conseil est partie prenante dans les coûts d'investissements et il est prévu de continuer à travailler ensemble.

Mme Annie Schwitzguébel demande à ce que la commission de gestion soit incluse dans les projets importants avec des gros investissements.

**Accepter le financement tel que présenté**

***Est accepté à l'unanimité***

**7) Préavis no 26/2011**

***Demande de crédit pour la réfection des places de jeux de Rougemont et Flendruz***

M. Fabrice Bielmann donne lecture du rapport de la commission.

M. André Reichenbach précise que pour changer l'emplacement de la place de jeux, il faut présenter une étude d'un architecte paysagiste ainsi qu'un rapport sur l'état existant au niveau des accès, cheminements, mobilier et aménagement. La municipalité s'est penchée sur la question, mais l'impact financier serait important et cela doublerait les coûts pour arriver à un montant de CHF 100'000.-. Les travaux impliqueraient le paiement de l'étude de l'architecte paysagiste, le nivellement du terrain à faire estimé à CHF 12'000.-, la création d'une barrière sous le passage sous route, la création du portail, envisager la plantation d'arbres pour faire des zones d'ombre, le démontage de l'ancienne place de jeux et le remontage de la nouvelle, etc.

Concernant la précarité de la place de jeux actuelle, il faut noter qu'elle est située en bordure d'une route limitée à 50 km/h, avec un rond-point à l'est et un passage piéton sera créé à l'ouest ainsi les véhicules ne peuvent circuler très vite. La place de parc située en face est

aussi un avantage pour l'aire de jeux. Lors des enterrements, le mur assure aussi une discrétion envers les personnes qui se recueillent. M. André Reichenbach propose de garder la place de jeux à l'endroit actuel.

Le président ouvre la discussion.

M. Nicolas Blatti conteste l'opposition des arguments financiers à l'aspect sécurité. L'emplacement proposé pour un éventuel changement serait davantage sécurisé que celui actuel. Si un camion sort de la route vers la place de jeux actuelle, les dégâts peuvent être très importants.

Mme Urweider dit qu'on change un borne pour un aveugle ! Chacun des emplacements a ses avantages et inconvénients.

M. Blatti dit qu'on ne peut pas comparer le nombre de véhicules qui passent devant l'emplacement actuel avec la fréquentation de la route de la Videmanette, où il y a nettement moins de passage.

M Pascal Oesch requiert d'installer des chicanes pour ralentir la circulation vers le futur passage piétons mentionné par Mme Lang comme cela existe dans les villages voisins de Schönried, Feutersey et Gsteig.

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic rejoint l'intervention de Mme Urweider et ajoute que la proximité de l'édicule public avec les sanitaires est un avantage à ne pas négliger.

M. Rodolphe Turrian précise que changer l'affectation de place risque de rencontrer des problèmes avec les monuments historiques, car ils sont propriétaires des murs.

M. Nicolas Blatti informe qu'en date du 13 janvier 2011, les monuments historiques ont répondu à la Commune qu'ils n'étaient pas opposés sur le principe d'un éventuel changement de la place de jeux. Suite à ceci, les démarches ont cessé.

M. Jean-Pierre Urweider fait partie des membres de la commission en charge d'étudier ce préavis et souhaite relater la réflexion qui a été faite. Du moment qu'il va y avoir des travaux, cela vaut la peine de réfléchir au bien fondé de l'emplacement. Le conseil doit faire un choix, et celui-ci sera valable pour les 25 prochaines années.

Le président fait voter la proposition de la commission :

**Déplacer la place de jeux au côté est du cimetière.**

***Est refusé par 8 OUI, 20 NON, 2 Abstentions***

M. Pascal Oesch quitte l'assemblée pour la suite du débat et pour le vote, car c'est son entreprise qui est impliquée dans le projet.

Comme discuté au pré-conseil, M. Fabrice Biemann présente une matière pour le sol intitulée « biolast ». Il est possible de couler une surface uniforme sur la place de jeux en lieu et place des plaques de 50 x 50 cm proposées dans le préavis communal. Au départ, son coût est plus élevé, mais plus facile d'entretien et a une durée de vie de 15 ans.

M. André Reichenbach n'a pas eu cette information lors des demandes de devis durant l'étude de ce projet. Il se montre favorable à ceci. Le coût supplémentaire est estimé à CHF 15'000.- pour les deux places et serait posé par une maison extérieure. Si ce matériau est accepté il faut rajouter la somme de CHF 15'000.- au préavis.

Mme Stéphanie Graf demande si le biolast recouvrira l'entier de la place de jeux ou uniquement les place de chutes?

M. André Reichenbach répond que c'est prévu uniquement pour les places de chutes.

Mme Marie-Claude Urweider soutient cette solution.



M. Colin Karlen souhaite garder le préavis tel que présenté pour favoriser le travail fourni aux entreprises locales.

M. Fabrice Biemann dit que le résultat esthétique vaut la peine d'investir un montant supplémentaire. En mettant plusieurs couleurs de biolast, cela peut aussi créer un jeu additionnel pour les enfants.

M. Hans-Ueli Moesching propose d'engendrer ce coût supplémentaire car la commune en a les moyens, et ajoute que les plaques traditionnelles bougent avec les fluctuations de températures au fil des saisons. Il propose de mettre des glissières plus robustes autour de la place de jeu.

M. André Reichenbach dit qu'à l'intérieur des troncs en bois il y a des barres métalliques qui renforcent la solidité.

Le revêtement pour la surface des places de chutes est passé au vote :

**Accepter la proposition de la commission de revêtir les surfaces de chutes des places de jeux de Rougemont et Flendruz avec du biolast**

***Est accepté par 24 OUI, 3 NON et 2 abstentions***

La parole n'est plus demandée, le préavis municipal est passé au vote.

**Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 84'000.- , majoré de CHF 15'000.- pour la réfection des places de jeux de Rougemont et Flendruz.**

***Est accepté à 28 OUI et 1 abstention***

**Accepter le financement tel que présenté**

***Est accepté 28 OUI et 1 abstention***

#### **8) Préavis no 27/2011**

##### ***Adoption du nouveau règlement sur le cimetière***

M. Fabrice Biemann donne lecture du rapport de la commission qui comporte une proposition de modification de l'article 4, alinéa 4.

M. Rodolphe Turrian précise que le déneigement des chemins d'accès du cimetière semble difficile. Déneiger avec une fraiseuse n'est pas idéal à cause du gravier et à la pelle il faut trouver où évacuer la neige car les chemins sont étroits.

M. Jean-Pierre Urweider propose de damner la neige.

M. Rodolphe Turrian dit qu'en damnant la neige, des couches de glaces vont se créer et rendre les chemins glissants.

Après ces discussions, la commission ne maintient pas son idée de déneiger les sentiers d'accès du cimetière.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

**Adopter le nouveau règlement sur les inhumations et le cimetière.**

***Est accepté à l'unanimité***

**9) Préavis no 28/2011**

***Demande de crédit pour la création d'une liaison entre les réseaux d'eau potable de Rougemont et Château-d'Oex par le Revers***

M. Tell Schwitzguébel donne lecture du rapport favorable de la commission.

M. Pierre-Alexandre Yersin apporte une correction du rapport de la commission. Les AF subventionnent uniquement les parties agricoles, à hauteur de 63%.

M. Jean-Pierre Urweider demande le prix de rachat de l'eau.

M. Pierre-Alexandre Yersin répond que le rachat se fait au même prix que habituellement, soit 0.90 ct/m<sup>3</sup>. Ceci figure également dans la convention avec Château-d'Oex.

L'objet est passé au vote

**Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'920'000.- pour la création d'une liaison entre les réseaux d'eau potable de Rougemont et Château-d'Oex par le Revers.**

***Est accepté par 29 OUI et 1 abstention***

**Accorder à la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'920'000.- auprès de l'établissement bancaire de son choix aux meilleures conditions du marché.**

***Est accepté par 29 OUI et 1 abstention***

**Accepter le financement tel que présenté**

***Est accepté par 29 OUI et 1 abstention***

M. Pierre-Alexandre Yersin remercie le conseil pour sa décision. L'eau est un point critique, et cette liaison pourra fonctionner dans les deux sens. Cela permettra également aux habitants des Revers d'accéder à de l'eau potable et d'assurer une défense incendie digne de ce nom.

**10) Préavis no 29/2011**

***Demande de crédit pour l'assainissement de l'éclairage public***

Le rapport de la commission est lu par Tell Schwitzguébel.

Mme Stéphanie Graf remarque qu'en habitant au village, la nouvelle installation lumineuse crée un zone d'ombre d'environ 2 m<sup>2</sup> provoquée par une plaque métallique placée en-dessous de l'ampoule.

Mme Sonia Lang va prendre note du point lumineux en question et le faire modifier par le groupe E.

L'objet est passé au vote.

**Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 94'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public.**

***Est accepté à l'unanimité***

**Accepter le financement tel que présenté**

***Est accepté à l'unanimité***

Mme Sonia Lang remercie l'assemblée de la confiance témoignée. Il est prévu d'effectuer les travaux en 2012. L'éclairage sera plus beau et cela occasionnera une économie d'énergie.

**11) Préavis no 30/2011**

***Demande de crédit pour la réfection de la toiture du chalet de Pra-Cluen***

Le rapport de la commission est lu par Mme Marie-Claude Urweider.

M. Jean-Paul Yersin demande si le bois prélevé au bord du ruisseau de la Verraz va servir pour la réfection du toit de Pra Cluen ?

M. Rodolphe Turrian répond que le bon bois est stocké aux Plans Praz pour être vendu. Une répartition a été faite avec les amodiateurs pour le bois de feu. Il n' a pas de récupération prévue.

Mme Clairemonde Yersin précise qu'il n'y aura pas gros travail prévu dans la charpente.

M. Pierre-Alexandre Yersin explique que même si le bois est sur place ce n'est pas forcément une économie, car il faut le façonner et le descendre en scierie et finalement le gain n'est pas énorme.

M. Denis Rosat demande pourquoi il y a de nouveau CHF 4000.- de frais et d'honoraires ?

Mme Clairemonde Yersin répond que la municipalité a décidé de mandater quelqu'un de neutre pour calculer l'enveloppe de l'estimation des coûts et cela permet d'être plus à l'aise pour attribuer les travaux en soumission. C'est le même mode de fonctionnement que pour les projets d'envergure plus importants.

L'objet est passé au vote.

**Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 98'000.- pour la réfection de la toiture du chalet de Pra-Cluen.**

***Est accepté à l'unanimité***

**Accepter le financement tel que présenté**

***Est accepté à l'unanimité***

**12) Divers et propositions individuelles**

Le président rappelle que lors des réunions de commissions, il est conseillé de rencontrer au moins une fois le municipal concerné. En effet, dans les préavis tous les détails ne sont pas mentionnés ainsi le municipal peut discuter le sujet ceci dans l'intérêt de tous.

M. Denis Rosat remercie la municipalité pour les excellentes présentations faites lors de ce conseil. Il soulève qu'il pourrait y avoir plus de synergies avec les commissions afin d'éviter du travail à double lors des présentations.

Mme Claire-Lise Blum Burri syndic, comprend bien et trouve dommage quant au travail fourni par la commission et Mme Graf. La municipalité avait des inquiétudes quant à l'importance du sujet et a donc souhaité donner des compléments d'informations au travers des

présentations. A souligner également que la municipalité n'avait pas reçu le rapport de la commission. Il y a eu un manque de communication entre les deux parties, plus de transparence aurait évité ces doublons. La municipalité a la volonté de continuer à expliquer certains sujets par des présentations, car c'est bénéfique pour tous.

M. Denis Rosat soutient cette manière de procéder pour le futur.

Mme Sofie Weibull demande ce qu'il en est du Teilegg ? Elle a lu dans la presse locale voisine que cette affaire pourrait aller jusqu'au tribunal fédéral.

M. André Reichenbach répond qu'actuellement le canton de Vaud est en retrait par rapport au projet du Teilegg, suite à une visite sur place d'une délégation en octobre dernier.

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic précise que si le canton ne soutient plus le projet, il n'y aura aucune chance au tribunal fédéral.

M. André Reichenbach ajoute que le responsable en question du canton est revenu à Rougemont et ils ont visité la décharge intertite à Flendruz de Moratti & Söhne et il en est satisfait. Il comprend enfin l'opposition de la population locale quant au Teilegg.

M. Pascal Oesch adresse une remarque au bureau ; pour les projets avec des budgets importants, il faut prévoir plus de membres au sein de la commission, inclure des anciens conseillers qui ont l'expérience et/ou des membres des commissions fixes.

Mme Marie-Claude Urweider demande s'il y aura des petits arbres au jardin du souvenir pour assurer une certaine discrétion.

M. Rodolphe Turrian répond qu'une étude est en cours avec M. Oesch.

M. Hans-Ueli Mosching dit qu'il y a quelques années on félicitait le groupement forestier pour son travail mais à ce jour la coupe de bois aux Ouges est un véritable carnage.

M. Frédéric Blum comprend que ce type d'exploitation peut choquer et explique que cette forêt n'avait plus été éclaircie depuis longtemps et des travaux conséquents se sont avérés nécessaires pour amener beaucoup de lumière. Quant à l'exploitation, les travaux sont plus rationnels qu'à une certaine époque. Du nettoyage reste encore à faire dans ce secteur.

Mme Stéphanie Graf remercie la municipalité d'avoir réagi favorablement envers les projets d'aménagement du préau de l'école.

M. Jean-Paul Yersin demande pourquoi les élèves ne sont pas transportés en train étant donné que l'on participe au déficit du MOB.

Mme Clairemonde Yersin répète qu'il a été décidé en 2000 que tous les élèves dès la 5<sup>ème</sup> doivent fréquenter les classes à Château-d'Oex. Les bus ont été mis en place pour transporter les petits élèves car le train n'était pas possible, pour éviter que les bus circulent à vide, les grands sont transportés en retour. A l'époque des transports en train, les coûts étaient équivalents voir même supérieurs. Ce sujet reste d'actualité au sein de l'ASIPE et peut-être qu'un jour il y aura une solution idéale.

Mme Marie-Claude Urweider appuie le fait que les petits ne peuvent prendre le train. Mais cela pourrait être envisageable pour les grands dès la 5<sup>e</sup> année. Par contre le transport ferroviaire n'est pas moins cher.

Mme Stéphanie Graf affirme que ce sujet sera discuté au sein du conseil d'établissement avec Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic. Les arguments pour les petits enfants sont valables. Effectivement pour les grands élèves dès la 5<sup>e</sup> les trajets en train seraient adaptés (par souci écologiques et pour la sécurité), et en plus que les horaires de train correspondent à celui de l'école.

PV du 03 décembre 2011

M. Denis Rosat invite les conseillers à boire un vin chaud au stand du Téléthon et compte sur la générosité de chacun !

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic, souhaite de belles fêtes de fin d'année et relève les bonnes relations et espère que ce sera reconduit pour la suite. Elle rappelle que l'administration communale est à disposition pour donner des informations pour la réalisation des rapports de commissions et nous devons continuer à travailler ensemble pour le bien de notre commune.

Il est 11h45 lorsque le président clôt cette séance.

Rougemont, le 15 décembre 2011

Le Président

La Secrétaire

Colin Rayroud

Daphné Waser